

Département du  
VAL D'OISE

**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BEAUCHAMP**

Du 10 octobre 2024

ARRONDISSEMENT  
D'ARGENTEUIL

CANTON  
DE TAVERNY

**OBJET**

Versement d'une  
subvention au Fonds  
de Solidarité  
Logement

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 octobre à 17h30, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Présidente du CCAS.

Administrateurs présents : Mesdames Sylvia CERIANI, Maryse SERVAIS, Evelyne LE BRAS, Mila CANAS et Chantal HUET  
Messieurs Marc REMOND et Thomas BEDON

Administrateurs absents excusés :  
Messieurs Mouloud ANIBA et David POTREL

Secrétaire de séance : Madame DREVET Lucile, Directrice du CCAS  
Invitée : Madame SAID Maud- Assistante administrative du CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles ;

Vu la loi n°90-449 du 31 mai 1990 modifiée visant la mise en œuvre du droit au logement ;

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;

Nota- Le Maire,  
Présidente du CCAS  
certifie exécutoire  
cette délibération  
mise en ligne sur le  
site de la ville le  
25/10/2024

Considérant que le Fonds de Solidarité Logement est un dispositif de solidarité instaurant le droit pour toute personne ou famille éprouvant des difficultés financières liées au logement,

Considérant que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Département assure la gestion pleine et entière du dispositif Fonds de solidarité Logement,

Considérant que le FSL est principalement financé par le Département et l'Etat, ce fonds est également alimenté par la participation volontaire de la Caisse d'allocations Familiales, des fournisseurs d'énergie, des bailleurs sociaux et des communes.

Considérant qu'en 2023, 43 aides ont été accordées aux familles de Beauchamp dans le cadre de l'apurement de dettes liées au logement pour un montant global de 27 479,31 €.

Considérant le courrier du Département sollicitant la ville de Beauchamp pour l'octroi d'une subvention.

Et que le nombre des  
membres en exercice  
est de : 10

**Votes pour : 8**

**Vote contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 1 000€ au Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2024.**

Pour extrait conforme, Beauchamp le 10 octobre 2024



Le Maire,  
Présidente du CCAS,

Françoise NORDMANN

La secrétaire de séance,

Lucile DREVET